

INFORMATIONS ANNEE 2025-2026

CANTINE / ACCUEIL PERISCOLAIRE / MERCREDIS / TRANSPORT

Les inscriptions, pour l'année scolaire 2025/2026, aux services périscolaires **débutent le 30 juin**, avec des **modalités d'inscription en ligne** par le biais d'un **nouveau portail familles**.

Cet outil vous permet :

- De consulter les règlements de fonctionnement, les tarifs et les menus du restaurant scolaire.
- De suivre les actualités,
- De consulter et modifier les informations personnelles portant sur votre situation familiale,
- De faire une inscription, une réservation ou une annulation,
- De consulter l'agenda de vos enfants dans les services,
- De visualiser l'historique de vos règlements,
- De communiquer directement avec le service concerné.

Un outil disponible 24h/24 et 7j/7 en accédant par le lien suivant :

<https://mairie-neuvellesursaone.portail-familles.app/>

Pour commencer, lisez attentivement le guide utilisateur pour faciliter votre navigation.

L'inscription se déroule en plusieurs étapes :

- 1/ Créer son compte et valider son adresse mail,
- 2/ Créer son foyer, son (ses) enfant(s),
- 3/ Déposer les justificatifs et les documents obligatoires, le mandat SEPA signé.
- 4/ Attendre la validation du dossier et l'ouverture des droits à la réservation,
- 5/ Réserver les jours d'inscription sur toute l'année scolaire.

Avant de commencer la démarche, merci de vous munir des documents suivants :

- Carnet de santé de vos enfants,
- RIB,
- Attestation d'assurance responsabilité civile pour les activités périscolaires extrascolaires
- Numéro Caf et quotient familial,

En fonction de votre situation :

- le jugement mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale,
- Les justificatifs d'emploi ou de formation pour les deux parents en cas de demande de dérogation pour le restaurant scolaire.

Toute réservation effectuée sera automatiquement validée, dans la limite des places disponibles et des règles d'accès aux services périscolaires.

Pour ceux qui souhaitent conserver une inscription sous format papier, les documents sont disponibles au pôle enfance, durant les jours et horaires d'ouverture.

Les dossiers d'inscription sont à renouveler, chaque année scolaire.
Vous avez jusqu'au 20 juillet pour formuler vos demandes d'inscription.

Après cette date, toutes demandes d'inscription pour des jours
avant le 14 septembre ne seront pas prises en compte.

Points particuliers concernant les modalités d'inscription :

Les accueils de loisirs périscolaires (matin, midi, soir, mercredi) ne sont pas accessibles aux enfants en Toute Petite Section.

Limitation du nombre d'inscriptions :

⇒ Pour les enfants en petite section :

- **pas de cumul d'inscription possible entre les temps périscolaires du matin et du soir.**
- **les temps méridiens (cantine + animation) limités à deux jours par semaine**

⇒ Uniquement pour les enfants scolarisés à partir de la moyenne section à l'école primaire Lucie Guimet, la maternelle Jacques Prévert et l'élémentaire Eric Bellot (tatière) :

- **les temps méridiens (cantine + animation) limités à deux jours par semaine**

Pour bénéficier de jours supplémentaires, un justificatif de travail ou de formation est à déposer sur le portail familles pour les deux parents (contrat de travail, planning de travail, attestation employeur...etc). Ces documents seront valables pour l'année scolaire.

Délais de modification d'inscription :

L'accueil de nouveaux enfants sera accepté durant l'année scolaire sous réserve de places disponibles en informant **avant le mardi 23h59** de la semaine qui précède la première fréquentation.

Les **modifications d'inscription** (ajout/annulation) seront tolérées en cours d'année scolaire en respectant impérativement les délais suivants :

- Pour les accueils de loisirs périscolaires (matin, midi, soir) et le transport scolaire : **jusqu'au mardi 23h59** de la semaine qui précède le jour d'accueil
- Pour le mercredi : **avant le 25 du mois précédent.**

Toutes modifications en dehors de ces délais ne seront pas prises en compte et les réservations seront alors facturées.

Les mercredis, toutes annulations injustifiées après le mardi de la semaine qui précède seront majorées de 5€.

Informations pratiques :

IMPORTANT :

LE LUNDI 1er SEPTEMBRE (jour de rentrée scolaire),
Il n'y aura pas de bus à 8h00 ni de garderie à 7h30

Le centre de loisirs des mercredis déménage et débutera le MERCREDI 10 SEPTEMBRE.

o Les locaux des accueils de loisirs

Le mercredi :

Pour les enfants des écoles maternelles : Espace famille, rue Rey Loras à Neuville-sur-Saône.

Pour les enfants des écoles élémentaires : Ecole Lucie Guimet

Temps périscolaire (matin, midi, soir)

Dans les écoles de vos enfants sauf :

- pour l'accueil du matin à Bony : uniquement à l'école maternelle Bony
- pour l'accueil du matin à Lucie Guimet : uniquement dans la salle périscolaire de l'école élémentaire Lucie Guimet, accès par la rue Victor Hugo.

o Les horaires des temps scolaires et périscolaires (Les temps périscolaires sont facultatifs)

LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI**		MERCREDI
7H30 - 8H15 ou 8h20 ACCUEIL DU MATIN		7H30 – 9H00 ACCUEIL ECHELONNE
8H25 ou 8h30 – 11H25 ou 11h30 TEMPS SCOLAIRE		9H00 – 13H30 ACCUEIL DU MATIN (Avec repas)
11H25 ou 11h30 – 13H15 ou 13h20 CANTINE ACTIVITES PERISCOLAIRES		
13H25 ou 13h30 - 16H25 ou 16h30 TEMPS SCOLAIRE		13H30 – 18H30 ACCUEIL DE L'APRES-MIDI (sans repas)
16H25 ou 16h30 – 18H30 ACCUEIL DU SOIR		
<u>Maternelle et Elémentaire</u> ACTIVITES LUDIQUES Départ échelonné à partir de 16h45	<u>Elémentaire</u> ETUDE Départ échelonné à partir de 18H	Départ échelonné à partir de 17H00

** Le vendredi, pas d'étude organisée.

- **Les repas proposés :**

Le service de restauration scolaire propose 3 types de régime alimentaire (sans viande, sans porc, sans restriction) et sont à renseigner dans le portail familles.

Une fois par semaine, un repas végétarien est proposé pour tous avec équilibre protidique (type œufs, laitages, légumineuses, céréales...)

Les allergies ou intolérances alimentaires sont à signaler sur le portail familles.

Dans le cas d'allergie alimentaire, un échange sera réalisé avec la responsable de la cuisine centrale pour voir la capacité de la collectivité à fournir un repas adapté et sans allergène à l'enfant. Dans le cas contraire l'enfant pourra venir avec son panier repas.

- **Le Transport scolaire :**

Le transport scolaire est organisé les jours scolaires pour 4 trajets : début et fin de matinée, début et fin d'après-midi.

Il dessert les arrêts suivants : Echo, Avenue Wissel, la Coquille et 30 route de Lyon. (uniquement le midi) et accompagne les enfants dans les écoles J. Prévert, Eric Bellot (Tatière), primaire Lucie Guimet.

- **Accueil périscolaire individualisé**

L'accueil de loisirs périscolaire reste attentif aux besoins particuliers des enfants, avec la volonté d'accueillir tous les enfants dans de bonnes conditions.

Dans le cas, où l'enfant serait porteur d'un handicap ou de difficultés de comportement, les familles sont invitées à prendre contact dès l'inscription avec le responsable enfance afin d'adapter et de construire l'accueil périscolaire de leur enfant.

- **Règlements de fonctionnement**

Les règlements de fonctionnement des accueils de loisirs du périscolaire, du mercredi et du transport scolaire ont été révisés et disponibles sur le portail familles.

- **Les tarifs**

Aucun changement tarifaire n'est prévu pour la rentrée scolaire 2025/2026.

Les tarifs forfaitaires seront calculés en fonction du nombre d'inscription moyen par mois.

Par exemple :

Pour le périscolaire du matin : entre 5 et 8 matins par mois → forfait 2 matins appliqué

Pour le transport scolaire : Entre 1 et 32 trajets par mois → forfait 1 ou 2 trajets par jour appliqué.